PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE
Séance n°9 du 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Christian BLAISE, Guillaume BELOUARD, Adrien JONCHERAY, Olivier DERSOIR, Christophe BOIS, Mathieu FRÉMONT, Danièle GODET, Jacky LEPAGE.
Excusés : Séverine DERVAL (pouvoir donné à Sylvie BELLANGER), Chantal JOUFFLINEAU (pouvoir donné à Joseph JUGÉ), Samuel HOUILLOT, Cédric RIVRON.
Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Mr le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant les travaux à l'arrière du commerce.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PV DU 25 AOUT 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 25 août 2022.

I. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2022-07 du 31 août 2022,
Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016, modifié le 17 juin 2021,
Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,
Vu la délibération n°2020-26 du 11 juin 2020, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, pour l'exercice du droit de préemption pour les biens situés hors de la zone UA,
Etant donné que le bien est situé en zone UA,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :
- RENONCER au droit de préemption sur la parcelle située au 4 rue des Etangs à La Selle-Craonnaise et cadastrées H n°43, d'une superficie totale de 380 m² ;
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire** ou ses adjoints de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

II. CONTRAT SODEXO 2022-2023

La convention de repas livrés par la Société Sodexo est arrivée à échéance le 31 août 2022.
Dans le cadre de son renouvellement pour l'année 2022-2023, le tarif proposé par Sodexo, pour la livraison en liaison chaude au restaurant scolaire de la commune, est le suivant :
- 3,70 € HT pour les déjeuners des élèves de l'école maternelle
- 3,98 € HT pour les déjeuners des élèves de l'école élémentaire.

Pour rappel également, les menus seront composés à 35% de produits de qualité Biologique, sur la base de l'année. Un plat végétarien sera aussi proposé chaque semaine.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :
- **Accepter** les termes de la "convention de repas livrés" établie avec la Sté SODEXO, telle que présentés ci-dessus.
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer la convention.

III. NOM DE L'ÉCOLE

Le chantier de l'école avance et l'école a besoin d'une appellation.
Une enquête ouverte à la population a été menée dans un premier temps, puis les enfants de l'école ont été consultés et de nouvelles propositions ont été reçues lors de la visite du chantier le 3 juillet dernier. Au total, 100 personnes ont participé au vote.
Le dépouillement a été réalisé par Messieurs Christian Blaise, Mathieu Frémont et Jacky Lepage.

Noms proposés	*Nombre de votes*
Champs de paille	8
De Broglie	2
L'Écoloise	40
Olympe	3
Petit prince	7
Utopia	40

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 3 voix contre :
- **Décide de choisir le nom L'ÉCOLOISE** pour la nouvelle école.
- **Autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer** tous les documents administratifs en résultant.

IV. FRAIS DE SCOLARITÉ

Pour l'année scolaire 2021/2022, le montant par élève des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 591,31 € pour l'école maternelle et à 486,76 € pour l'école élémentaire.

a. Participation frais de scolarité

Monsieur Le Maire informe que 9 élèves domiciliés hors de La Selle-Craonnaise fréquentent l'école publique communale. C'est dans cette situation que s'applique le principe légal d'une répartition intercommunale des charges supportées par les écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.
Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de La Selle-Craonnaise aux élèves domiciliés sur les communes de Niafles, Saint-Martin-du-Limet, La Boissière et St Aignan-sur-Roë, selon le coût de scolarisation spécifié ci-dessus.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :
- **Autoriser** Mr le Maire à solliciter une participation aux frais de fonctionnement des élèves scolarisés à l'école publique de La Selle-Craonnaise et domiciliés sur les communes de Niafles, Saint-Martin-du-Limet, La Boissière et St Aignan-sur-Roë.

b. Scolarisation hors commune

La commune avait donné son accord écrit pour la scolarisation d'une fratrie selloise sur la commune de Ballots. Aujourd'hui, la commune de La Selle-Craonnaise doit participer aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en école élémentaire (CP) selon le coût de fonctionnement calculé ci-dessus.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :
- **Accepter** de participer aux frais de fonctionnement de l'élève sellois scolarisé à l'école de Ballots pour un montant de 486,76 €.

V. CREATION D'UN GARAGE AU COMMERCE

Dans la continuité des travaux d'amélioration du logement du commerce, le conseil municipal avait décidé de créer un accès à l'arrière du commerce, pour la création d'un garage. Mr Frémont, maître d'œuvre, présente une proposition d'aménagement de l'arrière du commerce ainsi qu'un plan de financement du coût du chantier :

DESIGNATION	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Maîtrise d'œuvre	1 404,80 €		
Démolition-empierrement	2 110,00 €	Autofinancement	29 969,66 €
Maçonnerie	8 477,75 €		
Charpente garage et abris	4 138,80 €		
Toiture	4 113,05 €		
Portes garage+portillon+abri	7 735,64 €		
Electricité/Plomberie	1 989,62 €		
	29 969,66 €		**29 969,66 €**
tva 20%	5 993,93 €		
ttc	**35 963,59 €**		

Le Conseil Municipal (sans Mr Frémont qui se retire au moment du vote) décide, avec 12 voix pour :
- **D'approuver le projet** tel que présenté ci-dessus ;
- **D'autoriser Mr le Maire à signer les devis** des travaux
- **De démarrer les travaux** dès que possible afin de les coordonner avec ceux du parc du bourg.

Il a été également soumis l'idée de créer une baie donnant sur la future terrasse du café. Les devis estimatifs reçus sont de l'ordre de 3 193,94 € ht pour la maçonnerie et 2 699,73 € ht pour la fourniture et pose de la baie, soit 5 893,67 € ht (7 072,40 € ttc).

Le Conseil Municipal (sans Mr Frémont qui se retire au moment du vote) décide de :
- **Valider les devis et de lancer les travaux** conjointement à ceux de l'arrière du commerce et du parc du bourg.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

S. BELLANGER

Commission Scolaire et Périscolaire

- Garderie : arrivée d'un nouvel agent pour compléter l'équipe d'animation. Augmentation du nombre d'enfants le soir.
- Cantine : une rentrée dans le calme.
- Aide aux devoirs : démarrage le 12/09 avec 4 bénévoles pour 10 enfants.
- Tarifs cantine/garderie 2022/2023 : courrier envoyé aux parents le 08/09 pour explications des augmentations des tarifs des repas au restaurant scolaire.
- AG de l'APE le 27/09 à 20h30 au local.

Commission Affaires sociales

- Opération « Argent de poche » 2022 : Bilan le 27/09 à 10h entre élue, bénévoles et agents communaux.
- Réunion du CCAS le 08/09 à 18h15 : vote des tarifs du repas du CCAS, des colis de Noël, des tarifs 2023 des concessions au cimetière.
- Repas du CCAS : le 9 octobre à l'Orion. repas préparé par le Marmiton et servi en parti par les élus du CCAS et du conseil municipal.
- Demande du NPA pour rencontre avec les habitants pour se faire connaître.

L. MOAL / J. JUGÉ

➢ **Commission Bâtiments :**

- Nouvelle école : un béton balayé sera posé pour le revêtement de la plupart des cours.
- Parc du bourg : Plan présenté par les architectes ; quelques modifications à prévoir suite aux observations de la commission. Corrélation à mettre au point avec les travaux de l'arrière du commerce.
- Réunion de la commission le 02/09/2022.
- Orion : réfection du hall d'entrée (peinture et carrelage) prévue en 2023.
- Ecole élémentaire actuelle : demande d'estimation reçue de Safti. Prévoir la mise en vente en début d'année 2023.

C. JOUFFLINEAU

➢ **Commission Espaces verts :**

- Commission Espaces Verts du 29/08 :
  - Lancement des travaux à l'aire de jeux, au terrain de foot (clôture…) : RDV avec Houillot le 16/09.
  - Pierres à enlever au Lotissement
  - Massif à l'entrée du pavillon du Cèdre
  - Nouvelles plantations au massif de l'église
  - Entrées de bourg à améliorer
  - Mise en place de la journée citoyenne
  - Bosquet du terrain à enlever
  - Arrivée de la cuve à eau semaine 42
  - Relance du projet du city-stade
  - Journée citoyenne le 15/10

➢ **Commission Voiries/Urbanisme/… :**

- Problème inondations du bas du bourg : dossier pris en main par la Communauté de Communes.
- Panneaux reçus et commencés à être posés. De nouveaux panneaux seront achetés. Rdv avec Lacroix le 15/09
- Demandes d'achat chemins communaux : RDV avec les demandeurs en cours. Procédure à enclencher.

S. DERVAL

➢ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Bulletin municipal : réunion le 31/08 pour préparation sommaire du prochain bulletin.
- Fête du village : réunion de bilan organisée le 13 septembre par TES.
- Pose des buts de futsal : Contrôle le 12/09 par le District qui demande que le terrain soit diminué car les poutres sont dangereuses sur les côtés. Des lignes seront à peindre.
- Commission animation le 14 septembre à 20h30.
- Réunion des associations le 1er octobre.
- Animations de Noël : réunions le 03/10 et le 21/11 avec les structures participantes.
- Relance du concours des illuminations de Noël cette année.
- Cérémonie du 11 novembre.

➢ **Commission Finances**

- Réunion le 07/09 : les finances sont toujours saines. Les commissions doivent commencer à réfléchir pour préparer le budget 2023.

➢ **Autres**

- Projet éolien :
  - Pour rappel, suite à la présentation de son projet par la société Valorem, le conseil municipal a décidé le 20 janvier 2022, d'autoriser la société Valorem à procéder à une étude de faisabilité pour la création d'un parc éolien sur le secteur de La Grislais.
  - Suite à plusieurs rencontres avec les voisins les plus proches, Monsieur le Maire a pris contact avec le porteur du projet et Territoires Energies 53 pour les informer que le conseil municipal allait débattre à nouveau sur ce projet ce soir.
  - Ce dossier sera ensuite remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Synergies travaille sur un projet de sensibilisation des familles de la CCPC sur l'énergie et les énergies renouvelables, en s'appuyant sur la création du parc éolien de Grande Lande. L'association organise une rencontre le jeudi 13/10 à 20h30 à l'Orion, avec les acteurs du territoire en matière d'énergie, d'éducation, de l'associatif, des élus…

  ⇨ Prochain conseil municipal le jeudi 20 octobre 2022.
  ⇨ Proposition conseils municipaux suivants : 17/11, 15/12.

Fin de séance à 23h10

Joseph JUGÉ	Séverine DERVAL (Excusée)	Sylvie BELLANGER
Lionel MOAL	Chantal JOUFFLINEAU (Excusée)	Samuel HOUILLOT (Excusé)
Adrien JONCHERAY	Mathieu FRÉMONT	Danièle GODET
Jacky LEPAGE	Guillaume BELOUARD	Christian BLAISE
Olivier DERSOIR	Cédric RIVRON (Excusé)	Christophe BOIS